

**Proposition de désignations de représentants du Conseil
Départemental au sein de divers organismes**

CP/2020/294

Service chef de file :

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Ce rapport propose à la Commission Permanente de modifier certaines désignations décidées précédemment et de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de nouveaux organismes.

1. L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg

L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), un établissement public administratif de la ville de Strasbourg dont le Département est un partenaire associé à la gouvernance.

L'Etablissement public administratif ou régie personnalisée, telle que prévue par les articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-62 du Code général des collectivités territoriales constitue un choix de gestion, par une collectivité, d'un service public à caractère administratif. C'est le cas de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg depuis le 29 avril 2019. Par délibération de son assemblée plénière du 24 juin 2019 (CD/2019/030), le Département du Bas-Rhin a décidé de s'associer à la gouvernance de cette régie personnalisée.

Le conseil d'administration de la régie personnalisée est composé de 12 membres :

- 7 représentants de la ville de Strasbourg, membres du Conseil municipal,
- 2 représentants de l'Etat,
- 1 représentant du Conseil départemental du Bas-Rhin, membre de l'Assemblée départementale,
- 1 représentant de la Région Grand Est, membre du Conseil régional,
- 1 représentant de l'Eurométropole de Strasbourg, membre du Conseil métropolitain.

Chaque représentant au conseil d'administration a une voix délibérative.

Renouvellement du conseil d'administration et désignation du représentant du Département

Dans le cadre du renouvellement électoral, l'article 8.1 des statuts de l'OPS prévoit que les fonctions de membre du conseil d'administration et les mandats de Président et vice-président prennent fin à l'issue de leur mandat électoral et que par ailleurs, le conseil

d'administration soit intégralement renouvelé lors du renouvellement du conseil municipal de la Ville de Strasbourg.

Comme les statuts disposent que chaque membre désigne selon ses modalités propres son ou ses représentants, il revient à l'assemblée délibérante, et spécifiquement à la Commission Permanente de procéder à la désignation en son sein d'un représentant et de son suppléant.

Suite au renouvellement municipal de juin 2020, les membres du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif Orchestre de Strasbourg doivent être redésignés. Le Département, membre associé à la gouvernance de l'établissement, doit ainsi nommer un titulaire et un suppléant au sein de cette instance.

Vu les articles L2221-1 à 10 et R2221-1 à R2221-62 du Code général des Collectivités Territoriales et sur avis favorable de la Commission Enfance Famille Education, réunie le 27 août 2020, il est proposé à la Commission Permanente de désigner M. Philippe MEYER, Vice-Président du Conseil Départemental en tant que représentant titulaire et Mme Cécile DELATTRE Conseillère départementale, en tant que représentante suppléante, au sein du Conseil d'administration de la régie personnalisée.

2. Le Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé » de Strasbourg

La Commune de Strasbourg disposera d'une "Maison Sport-Santé" au deuxième semestre 2021. Le projet est porté par la Ville de Strasbourg et l'ensemble des signataires du Contrat Local de Santé parmi lesquels le Département du Bas-Rhin, la Préfecture du Bas-Rhin et de la Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé.

La participation du Conseil Départemental au dispositif "Sport Santé Sur Ordonnance" a été sollicitée dès l'origine du projet, correspondant aux priorités dégagées dans le cadre de la démarche santé et de la politique sportive de la collectivité Départementale.

En vue de la création d'un lieu unique au sein de l'aile médicale rénovée des Bains Municipaux à Strasbourg, l'ensemble des partenaires locaux ont opté pour la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) après avoir analysé l'ensemble des autres structures juridiques possibles. Le GIP permet de répondre à la diversification des modes de contribution de chaque partenaire (financements, ingénierie, mise à disposition de personnel, recrutement).

Le Département y a adhéré lors de la plénière du 09 décembre 2019 (CD/2019/117).

Il est proposé à la Commission Permanente de désigner Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, conseillère départementale déléguée au sport, en tant que représentante titulaire et M. Nicolas MATT, conseiller départemental en tant que représentant suppléant au sein du Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg ». Ils siégeront à l'Assemblée Générale et seront éligibles à un siège au Conseil d'Administration au sein du collège des Collectivités.

3. Proposition de renouvellement de désignation pour siéger au sein des instances de la Mission Locale Alsace du Nord

L'association Mission Locale d'Alsace du Nord est régie par les articles 21 à 79 du Code civil local. Elle se fixe pour objectifs l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et l'impulsion, en Alsace du Nord, d'un partenariat de tous les acteurs qui concourent à ce même objectif.

Selon l'article 4 de ces statuts, est membre de droit l'ensemble des collectivités territoriales qui concourent par leurs financements au fonctionnement de l'association. En conséquence, le Département, qui participe au financement de l'association, est un membre droit.

Lors d'une Commission Permanente du 04 mars 2019, avaient été désignées au sein des instances de la Mission Locale d'Alsace du Nord (CP/2019/105), Mme Isabelle DOLLINGER, Vice-Présidente du Conseil Départemental en tant que membre titulaire, Mme Danielle DILIGENT, Vice-Présidente du Conseil Départemental, et Mme Nathalie MARAJOGUTHMULLER, Conseillère Départementale en tant que membres suppléants. Il s'avère que le Département dispose d'un seul siège de titulaire.

Compte tenu de ces éléments et en accord avec les élues concernées, il est proposé à la Commission Permanente de désigner en tant que représentante titulaire du Conseil Départemental au sein des Assemblées Générales (ordinaire, extraordinaire), et au Conseil d'Administration de l'association, Mme Isabelle DOLLINGER, Vice-Présidente du Conseil Départemental.

4. Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

L'Association travaille avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a une gouvernance originale qui associe et assure la représentation des élus de tous les niveaux de collectivité. Pour assurer la cohésion de son action, les instances exécutives (présidence, secrétariat général, vice-présidence, bureau, Comité directeur) font l'objet d'une alternance politique et de massif, tous les deux ans.

Par délibération du 24 avril 2015 (CD/2015/17), Mme Frédérique MOZZICONACCI a été désignée pour représenter le Département.

Afin d'assurer une présence au sein de cet organisme, il est proposé de remplacer Frédérique MOZZICONACCI et de désigner Monsieur Marcel BAUER, Conseiller Départemental en qualité de représentant du Département au sein de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

5. EHPAD Lingolsheim-Wolfisheim – fusion EHPAD

Précédemment, Mmes Alfonsa ALFANO, Catherine GRAEF-ECKERT et M. Yves SUBLON ont été désignés pour représenter le Département au sein de l'EHPAD de Lingolsheim. Mme Cécile DELATTRE a été désignée pour représenter le Département au sein de l'EHPAD de Wolfisheim.

Suite à la fusion des deux EHPAD de Lingolsheim et de Wolfisheim et à l'élection de Mme GRAEF-ECKERT comme Maire de Lingolsheim, la séance d'installation du 21 juillet a prévu trois représentants pour le Conseil Départemental.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de désigner Mme Alfonsa ALFANO, Mme Cécile DELATTRE et M. Yves SUBLON en qualité de représentants du Département au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Lingolsheim-Wolfisheim.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de modifier et de renouveler des désignations opérées précédemment;
- de procéder à la désignation de représentants du Conseil Départemental dans l'organisme figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY